

Abus sexuel commis par des ecclésiastiques sur des mineurs, une réponse ecclésiale

par Raymond F. Dlugos, O.S.A., Ph.D.
et Michael P. Joyce, C.M.

Réflexion sur l'abus sexuel clérical

par Michael P. Joyce, C.M.

1) Développement historique de la conscience dans l'Église

- a) Aux U.S.A, cela a commencé en 1984.
- b) Des évêques américains le prennent en compte et en 1994 est sortie une loi particulière.
- c) Avant 2002, des prêtres envoyés en traitement psychologique étaient fréquemment jugés capables de revenir au ministère public et étaient rétablis dans leur ordinaire.
- d) Un sommet est atteint à Boston en 2002 avec des allégations de "dissimulation contre des évêques".
- e) Levée de boucliers de chrétiens au sujet du clergé fautif.
- f) Réunion des évêques américains à Dallas, en Juin 2002 avec comme résultat *La charte pour la protection des enfants et des jeunes* (révisée en 2005).
- g) Charte suivie par des normes essentielles: loi particulière pour l'Église aux U.S.A. et effective pour trois années en 2003.

2) Loi pénale pour des ecclésiastiques qui abusent sexuellement de mineurs

- a) *Sacramentorum sanctitas tutela*: loi universelle pour les violations de l'Eucharistie, le sacrement de pénitence et les abus sexuel de mineurs.
- b) *Normes essentielles* promulguées comme loi particulière et définitive en 2006.

- c) Cet emploi de procédures pénales est nouveau et se développe, « *on l'invente au fur et à mesure qu'on avance* ».
- d) Réponses (ou réactions) différentes de la part d'évêques et de supérieurs d'instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique.

3) Quelques défis

- a) Distinction entre l'abus sexuel de préadolescents (pédophilie) et abus sexuel de mineurs adolescents (éphébophilie).
- b) Gravité de l'offense en lien non seulement avec la violation de la loi naturelle, mais encore en lien avec le tort émotionnel et psychologique causé à la victime.
- c) Déclaration de Jean Paul II aux cardinaux américains en 2002 affirmant qu'il n'y a aucune place dans la prêtrise ou la vie religieuse pour des « abuseurs » sexuels d'enfants.
- d) Trouver des emplois utiles pour ceux qui ont été accusés.
- e) « *Une seule erreur, et c'est fini* ».
- f) Un prêtre est considéré comme coupable quand il est accusé, même si ultérieurement il est reconnu innocent.

4) Distinction entre scandale et crise

- a) Scandale causé par l'inconduite sexuelle des ecclésiastiques et des religieux.
- b) Crise causée par la manière dont les responsables religieux (i.e. les évêques, fonctionnaires de chancellerie, provinciaux) prennent en compte l'inconduite sexuelle.
- c) Aux U.S.A., le scandale se déplace maintenant vers l'administration des biens temporels.
- d) Différentes directions doivent être prises pour le traitement du scandale et la résolution de la crise.

5) Le pardon

- a) Au-delà des procédures canoniques.
- b) Réponse évangélique.

Points de discussion

par Raymond F. Dlugos, O.S.A., Ph.D.

1. Les sujets qu'il faut prendre en compte dans la vie interne de l'Église

1. Prendre en compte et reconnaître les zones d'ombre qui sont toujours présentes dans la vie d'une institution au pouvoir énorme sur des personnes, institution dont les membres sont revêtus d'une confiance sacrée.
 - a) L'Église, à chaque niveau de sa vie (universelle, institutionnelle, locale, paroissiale, communautaire et individuelle) a une capacité égale pour le péché et pour la sainteté.
 - I. « *L'orgueil se cache même dans de bonnes œuvres, cherchant à les détruire* » (Règle de St. Augustin).
 - II. Il n'est pas possible d'éliminer les zones d'ombre, mais elles peuvent être intégrées efficacement et réparées si elles sont reconnues, avec une honnêteté rigoureuse et pas seulement par des paroles.
 - III. Prendre en compte et intégrer des zones d'ombre ne nécessite pas de changement structurel (*ce qui semble terrifier l'Église*), mais nécessite un changement dans la compréhension que l'Église a d'elle-même comme étant sûre, bonne, puissante, et sacrée.
 - IV. Prendre en compte la réalité que la cause d'abus de toute sorte, à tout niveau, constitue un pouvoir énorme dans les mains de personnes extrêmement immatures.
 1. Être réaliste en reconnaissant le pouvoir inhérent au ministère de l'Église, surtout dans la prêtrise.
 2. Développer l'idée de la formation humaine dans la formation sacerdotale et trouver des manières pour l'intégrer dans chaque aspect de la formation initiale et continue.
 - b) La tentation du bouc émissaire ne conduit jamais à la guérison ni à la conversion.
 - c) L'élimination de la communauté des personnes fautives n'amènera pas de guérison ni de sainteté à la communauté.
2. Se garder de toutes tendances ou de tous individus qui prendraient des personnes ou des groupes comme boucs émissaires, et comme les seuls responsables de ce scandale.
 - a) Il ne devrait y avoir aucune distinction entre "bons et saints prêtres" et "pervers, prédateurs, et pédophiles".
 - b) La tentation du bouc émissaire ne conduit jamais à la guérison ni à la conversion.
 - c) L'élimination de la communauté des personnes fautives n'amènera pas de guérison ni de sainteté à la communauté.

3. Développer des systèmes de responsabilité et de transparence à chaque niveau de la vie de l'Église.
 - a) Les zones d'ombre exercent leur pouvoir plus efficacement dans l'obscurité et dans le secret.
 - b) Des méthodes de responsabilité et de transparence pour des personnes nécessitent des changements culturels énormes dans la vie religieuse et cléricale.
 - c) La supervision ministérielle qui augmente la conscience de soi du prêtre et la conscience de son impact sur ceux auprès desquels il exerce son ministère (mettre en place un forum pour une remontée interpersonnelle fidèle).
4. Traiter honnêtement et raisonnablement de tous les aspects complexes de la sexualité humaine et de la maturité sexuelle.
 - a) Trop d'obscurité dans laquelle les zones d'ombre peuvent prospérer.
 - b) Explorer comment la mission de l'Église a dévié par ce qu'elle a accepté d'être, selon le désir de la société, la régulatrice du mariage et de la procréation.
 - c) Élargir et approfondir la nature sacramentelle de la sexualité ; normaliser et sanctifier la nature authentiquement sacrée de la sexualité.
- 2. Les réponses données par l'Église aux réalités externes des abus sexuels commis par le clergé**
5. D'une manière créative et par la prière, obtenir un juste équilibre entre l'appel à être des serviteurs responsables et les demandes de justice et de compassion pour les victimes.
 - a) Être à l'écoute de l'Évangile autant que du conseil des avocats, des comptables, et des intérêts de l'assurance.
 - b) Être moins concerné par les attaques d'accusations fausses et avoir davantage de souci pour se repentir et redresser les torts dont nous sommes coupables.
 - c) Trouver des manières de dire les histoires des victimes et de les faire entendre par la communauté Église sans attendre de recevoir le pardon.
 - d) Ouvrir la possibilité de se rapprocher de la victime et des conditions de la victime plutôt que de soulager la détresse de l'Église ou de ses ministres.
6. Trouver des manières responsables et prophétiques pour intégrer dans la communauté de l'Église les prêtres qui ont commis des offenses plutôt que de les en exclure.

- a) Réponse mennonite pour les « abuseurs » sexuels criminels qui ont terminé leur temps en prison : cercles de responsabilité et transparence.
 - b) Inclure les laïques dans le processus, mais ne pas l'imposer aux prêtres fautifs.
7. Proclamer l'outrage fait à Dieu par « l'épidémie » des abus sexuels, des trafics d'enfants et de l'esclavage, de la dégradation des femmes et des enfants par la pornographie et la prostitution, etc.
- a) L'abus sexuel est une zone d'ombre inhérente aux sociétés patriarcales où les enfants et les femmes sont considérés comme la propriété des hommes pour satisfaire les désirs des hommes.
 - b) Trouver une voie pour une Église patriarcale pour mettre en question les zones d'ombre du matriarcat.
 - c) Le repentir n'est réel que lorsqu'il mène à la conversion dans les manières de vivre.

(Traduction : NOËL KIEKEN, C.M.)